

Il serait vain d'imaginer, monsieur l'Orateur, que l'assurance-chômage seule puisse être utilisée pour corriger tous nos problèmes économiques ou sociaux, même si elle constitue l'un des instruments les plus importants et les plus efficaces à la disposition du gouvernement pour la création d'emplois, comme le gouvernement va le faire d'une façon accrue avec des formules dont certaines vont s'inspirer du programme des initiatives locales, et les programmes de formation sont extrêmement importants dans ce plan.

On a reproché au ministre de ne pas débattre sans délai devant la Chambre tous ces programmes dans leurs moindres détails. Pourtant, ces déclarations contiennent déjà l'assurance que les sommes qui ne seront pas utilisées pour le paiement d'assurance-chômage seront consacrées à la création d'emplois, et ceci en tenant particulièrement compte des besoins régionaux. Dans la même optique, la réforme mise en œuvre par le ministre permettra de calculer les prestations d'après le taux de chômage régional plutôt que national, mais toutes ces modifications qui nécessitent l'adoption d'une loi n'auront des répercussions sur le statut réel des prestataires d'assurance-chômage qu'au début de l'an prochain.

Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a déjà indiqué que tous les plans de ces programmes accrus de main-d'œuvre seront complétés dans deux ou trois mois, et qu'il les rendra publics dès cet automne.

Le Canada fait déjà figure de pionnier dans le monde en matière de création d'emploi alors que, par exemple, notre formule des Initiatives locales a été adaptée en Grande-Bretagne, tandis que des experts des États-Unis, de France, d'Australie, etc. sont en train de l'étudier à leur tour. Ces programmes ont le mérite d'apporter au travailleur une motivation et le respect de la personne humaine ce qui, dans beaucoup de cas, contribue à les ramener de façon permanente au sein de la population active. Dans ma circonscription de Gamelin, à Montréal, cette année sept projets d'Initiatives locales ont fait merveille, non seulement pour une centaine de personnes participantes mais pour des milliers d'autres qui en ont indirectement bénéficié.

Il est également certain qu'une formule-pilote lancée à Terre-Neuve, et qui a connu beaucoup de succès, connaîtra une expansion considérable. Grâce à cette formule, des centaines d'individus ont pu, depuis environ un an, tout en continuant de recevoir leurs prestations d'assurance-chômage, suivre des cours de formation qui leur ont permis d'acquérir des compétences leur facilitant le retour sur le marché du travail dans des secteurs où leurs services peuvent être requis.

Encore à propos de formation, le ministre rappelait ici même la semaine dernière qu'avec une addition de 40 millions de dollars pour la formation institutionnelle et industrielle, c'est 522 millions de dollars que le gouvernement fédéral va consacrer à ce seul secteur au cours de la présente année financière. De même, le programme de la mobilité des travailleurs a été rendu plus généreux.

● (2030)

Pour revenir à l'assurance-chômage, je dois dire que la future loi n'intégrera plus l'indemnité de départ au salaire d'un employé, quand il s'agira d'établir les prestations d'assurance-chômage. De même, la fameuse règle des «4 semaines» sera éliminée, et permettra ainsi à des sans-travail d'occuper des emplois temporaires sans perdre leur droit à l'assurance-chômage. Ceci pourrait devenir un stimulant extrêmement efficace.

Les changements suggérés par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ne répondent pas aux seuls

### Le budget—M. Portelance

vœux de politiciens, de journalistes ou d'organismes sociaux. Dans son intéressant discours du 2 juin, le critique officiel du parti progressiste conservateur en matière de main-d'œuvre, l'honorable député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) disait ceci:

Le Conseil économique du Canada a présenté un rapport dans lequel il soutient que la législation actuelle incite les gens à se mettre en chômage et les décourage de travailler, ajoutant que cette loi a incité de 70,000 à 80,000 personnes à quitter leur emploi.

Ce que le gouvernement veut, et ce que toute la Chambre veut, j'en suis sûr, c'est une formule qui aide ceux qui en ont besoin, une formule qui encourage ceux qui sont en chômage à se chercher et à garder un emploi. Soit dit en passant, la fusion du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et de la Commission d'assurance-chômage va permettre d'améliorer la situation dans ce secteur. Enfin, monsieur l'Orateur, il s'agit d'une formule plus pratique, plus efficace, plus juste, et adaptée d'une façon plus réaliste aux besoins de l'économie canadienne.

Monsieur l'Orateur, les journalistes qui analysent la situation à l'heure actuelle sont également loin d'être tous d'accord. Ainsi, jeudi dernier, l'éditorialiste du *Globe and Mail* estimait que les statistiques fédérales sur le chômage ne sont plus réalistes, comptant parmi les chômeurs beaucoup de gens qui ne veulent pas vraiment travailler ou encore ne se «morfondent» pas à chercher un emploi. Par contre, le journaliste Charles Lynch de l'agence *Southam News*, estimait que la réduction progressive, donnée par le ministre la veille, du nombre des réclamants d'assurance-chômage issus de la catégorie dite des «8-11 semaines», qui auraient vraiment à subir des inconvénients, était un calcul où les statistiques subissaient un «épluchage» difficile à contrôler.

Certes, monsieur l'Orateur, personne d'entre nous ne peut sonder les reins et les cœurs, pour employer une expression populaire. Toutefois, la démonstration du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration se fonde sur des chiffres qui résultent d'enquêtes sérieuses et qui démontrent, par exemple, que les réclamants du groupe «8-11 semaines» coûtent 20 fois plus en moyenne que l'ensemble des autres clients de l'assurance-chômage, qu'ils épuisent davantage leurs droits à la limite, qu'ils se trouvent assez facilement et vite du travail quand ils n'ont plus de prestations disponibles, qu'ils reviennent fréquemment dans le clan des récipiendaires, qu'ils ne sont pas d'ordinaire le premier soutien de famille mais ajoutent aux salaires de familles à revenus moyens sinon supérieurs, qu'on ne les retrouve à peu près jamais «sur l'assistance sociale», qu'ils ont un taux de demande de prestations quatre fois plus élevé que la moyenne, bref qu'ils font partie de la catégorie la moins susceptible d'avoir d'ennuis si l'on tente de réduire les déboursés de l'assurance-chômage dans un secteur donné.

Et, rappelons-le aussi, «déboursés» ne veut pas dire argent enlevé au travailleur, car il reste entendu que les sommes épargnées seront plutôt orientées vers des programmes de création d'emplois et de formation des travailleurs, particulièrement dans les régions où le plus grand besoin s'en fera sentir. Enfin, comme l'a encore affirmé le ministre, le gouvernement ne cherche pas tant à se glorifier de réduire le chômage d'un point ou d'une fraction de point, mais il vise d'abord et avant tout à permettre la création du plus grand nombre possible d'emplois à travers l'économie du pays et aussi à permettre au plus grand nombre possible de Canadiens d'être mis au courant de l'existence de ces emplois, de les obtenir et de les conserver. Ce dernier point, celui de la conservation de l'emploi,